



## PRÉFÈTE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Direction départementale des territoires  
et de la mer

Arrêté n° 2017/SEE/1178

Délimitant les zones de frayères dans le département de la Loire-Atlantique  
pris en application de l'article L.423-3 du Code de l'environnement

### LA PRÉFÈTE DE LA RÉGION PAYS-DE-LA-LOIRE PRÉFÈTE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Officier de la Légion d'Honneur,  
Commandeur de l'Ordre National du Mérite

**VU** le Code de l'environnement et notamment ses articles L. 432-3 et R. 432-1 à R. 432-1-5 ;

**VU** l'arrêté ministériel du 23 avril 2008 fixant la liste des espèces de poissons et de crustacés et la granulométrie caractéristique des frayères en application de l'article R. 432-1 du code de l'environnement ;

**VU** l'avis du président de la fédération départementale des associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique en date du 22 avril 2016 ;

**VU** l'avis favorable de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites émis lors de sa séance du 16 mars 2017;

**VU** l'avis favorable du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques émis lors de sa séance du 6 juillet 2017 ;

**CONSIDÉRANT** la nécessité de préserver les frayères des espèces : *Grande Alose, Brochet, Chabot, Lamproies marine, Lamproie de Planer, Lamproie de rivière, Truite fario, Vandoise*, espèces de poissons visées à l'arrêté du 23 avril 2008, et présentes dans le département de Loire-Atlantique ;

**SUR** proposition du secrétaire général de la préfecture de Loire-Atlantique ;

### ARRÊTE

#### Article 1 :

L'inventaire prévu à l'article R. 432-1-1-I du code de l'environnement portant sur les parties de cours d'eau susceptibles d'abriter des frayères de *Chabot, Lamproie de rivière, Lamproie marine, Lamproie de Planer, truite Fario, et Vandoise*, est constitué des parties de cours d'eau visées en annexes du présent arrêté.

#### Article 2 :

L'inventaire prévu à l'article R. 432-1-1-II du code de l'environnement portant sur les parties de cours d'eau sur lesquelles ont été observées la dépose et la fixation d'œufs ou la présence d'alevins *de grande Alose et de Brochet* est composé des parties de cours d'eau et des zones adjacentes constituées par des annexes hydrauliques régulièrement en eau, visées en annexes du présent arrêté.

#### Article 3 :

Constitue une frayère à poissons au sens de l'article L. 432-3 du code de l'environnement toute partie de cours d'eau et, le cas échéant, les annexes hydrauliques régulièrement en eau, visées dans les listes « 1 et 2p » en annexes.

**Article 4 :**

Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication :

1. soit d'un recours gracieux,
2. soit d'un recours hiérarchique auprès du ministère en charge de l'écologie.

L'absence de réponse dans un délai de quatre mois constitue un rejet tacite du recours.

Le présent arrêté, ainsi que les décisions de rejet des recours gracieux et hiérarchiques, peuvent être déférées dans un délai de deux mois auprès du tribunal administratif de Nantes.

**Article 5 :**

Le secrétaire général de la préfecture, le directeur départemental des territoires et de la mer, le chef du service départemental de l'office national de l'eau et des milieux aquatiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet de la préfecture de Loire-Atlantique et affiché dans toutes les mairies du département de Loire-Atlantique.

Fait à Nantes, le **11** 1 JUIL. 2017

**La préfète,**

Pour la préfète et par délégation,  
Le sous-préfet chargé de mission,

  
Stéphan de RIBOU

**ARRETE DELIMITANT LES ZONES DE FRAYERES DANS LE DEPARTEMENT DE LA LOIRE-ATLANTIQUE**

**ANNEXE 1**

**INVENTAIRE DES PARTIES DE COURS D'EAU LISTE 1 (page 2)**

Liste des espèces présentes dans le département (liste fixée par l'arrêté ministériel du 23 avril 2008 en application du R.432-1 du Code de l'environnement) :  
*Chabot, Lamproie de planer, Lamproie de rivière, Lamproie marine, Truite fario, Vandoise*

**INVENTAIRE DES PARTIES DE COURS D'EAU LISTE 2p (page 10)**

Liste des espèces présentes dans le département (liste fixée par l'arrêté ministériel du 23 avril 2008 en application du R.432-1 du Code de l'environnement) :  
*Brochet, Grande Alose*

**INVENTAIRE DES PARTIES DE COURS D'EAU LISTE 2e (page 21)**

Liste des espèces présentes dans le département (liste fixée par l'arrêté ministériel du 23 avril 2008 en application du R.432-1 du Code de l'environnement) :  
*pas d'espèce inventoriée*

**DEPARTEMENT DE LA LOIRE-ATLANTIQUE**

**INVENTAIRES RELATIFS AUX FRAYERES ET AUX ZONES D'ALIMENTATION OU DE CROISSANCE DE LA FAUNE PISCICOLE AU SENS DU L.432-3 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT**

**INVENTAIRE DES PARTIES DE COURS D'EAU LISTE 1**

Article R432 1-1-1 du Code de l'environnement : inventaire des parties de cours d'eau susceptibles d'abriter des frayères, établi à partir des caractéristiques de pente et de largeur de ces cours d'eau qui correspondent aux aires naturelles de répartition de l'espèce

**Liste des espèces présentes dans le département. Liste fixée par l'arrêté ministériel du 23 avril 2008 en application du R.432-1 du Code de l'environnement**  
Chabot ; Lamproie de planer ; Lamproie de rivière ; Lamproie marine ; Truite fario ; Vandoise

**Bassin Versant du Falleron**

Frayères présentes	Cours d'eau / milieu aquatique	Délimitation amont	Délimitation aval	Observation
Vandoise	fleuve le Falleron	RD 72, commune SAINT-ETIENNE-DE-MER-MORTE	RD 95, commune MACHECOUL	

**Bassin Versant du Lac de Grand-Lieu**

Frayères présentes	Cours d'eau / milieu aquatique	Délimitation amont	Délimitation aval	Observation
Vandoise	rivière la Boulogne	moulin de la garde, commune CORCOUE-SUR-LOGNE	confluence avec la logne, commune SAINT-PHILBERT-DE-GRAND-LIEU	
Vandoise	rivière la Logne	La Minoterie, commune CORCOUE-SUR-LOGNE	Confluence avec la Boulogne, commune SAINT-PHILBERT-DE-GRAND-LIEU	
Vandoise	rivière l'Ognon	RD 57, commune MONTBERT	le pont neuf, commune LE BIGNON	

**Petits affluents de la Loire**

<b>Frayères présentes</b>	<b>Cours d'eau / milieu aquatique</b>	<b>Délimitation amont</b>	<b>Délimitation aval</b>	<b>Observation</b>
Vandoise	ruisseau de la Chézine	RN 165, commune SAUTRON	Rue de gigant, commune NANTES	
Vandoise	trivière la Divatte	limite départementale, commune LA BOISSIERE-DU-DORE	confluence avec la Loire, commune LA VARENNE	
Vandoise	trivières le Hâvre et le Donneau	RD 878, commune PANNECE	confluence avec la Loire, commune OUDON	
Chabot ; Lamproie de planer	ruisseau de l'omble pied	source, commune COUFFE	RD723, commune SAINT-GEREON	
Chabot	ruisseau du Gué	aval du plan d'eau du Gué, commune SAINT-HERBLON	RD 723, commune VARADES	
Chabot ; Lamproie de planer	ruisseau du Refou, et ses affluents	source, commune LE CELLIER	confluence avec la Loire, commune LE CELLIER	
Chabot ; Vandoise	ruisseau du tombereau	RD 30, commune LA CHAPELLE-SAINT-SAUVEUR	RD 723, commune MONTRELAIS	

**Bassin Versant du Brivet**

<b>Frayères présentes</b>	<b>Cours d'eau / milieu aquatique</b>	<b>Délimitation amont</b>	<b>Délimitation aval</b>	<b>Observation</b>
Chabot ; Lamproie de planer	ruisseau des Landrons, et ses affluents	de sa source, commune PONTCHATEAU	confluence avec le canal de la Curée, commune DREFFEAC	
Lamproie de planer	ruisseau de Bignon	source, commune GUENROUJET	à la RD43, commune GUENROUJET	
Lamproie de planer ; Vandoise	ruisseau du gué aux biches, et ses affluents	limite départementale 44/56, commune MISSILLAC	Lieu-dit "la Gatine", commune SAINT-GILDAS-DES-BOIS	affluents concernés: ruisseau de la queue grohan et ruisseau de reslin.

**Bassin Versant de l'Erdre**

<b>Frayères présentes</b>	<b>Cours d'eau / milieu aquatique</b>	<b>Délimitation amont</b>	<b>Délimitation aval</b>	<b>Observation</b>
Chabot ; Lamproie de planer	rivière le Hocmard, et ses affluents	source, commune GRANDCHAMPS-DES-FONTAINES	lieu dit les Joulares, commune SUCE-SUR-ERDRE	
Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario ; Vandoise	ruisseau le Cens, ses affluents et sous affluents	source, commune VIGNEUX-DE-BRETAGNE	confluence avec l'Erdre, commune NANTES	
Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario ; Vandoise	ruisseau le Gesvres, ses affluents et sous affluents	source, commune VIGNEUX-DE-BRETAGNE	lieu dit les Cabéreaux, commune LA CHAPELLE-SUR-ERDRE	
Chabot ; Lamproie de planer ; Lamproie de rivière ; Vandoise	rivière l'Erdre	lieu dit les Basses Places, commune SAINT-MARS-LA-JAILLE	Pont de Nort sur Erdre, commune NORT-SUR-ERDRE	
Chabot ; Lamproie de planer	ruisseau de la vallée	lieu dit le Jeannot, commune SAINT-SULPICE-DES-LANDES	confluence avec l'Erdre, commune JOUE-SUR-ERDRE	
Chabot	ruisseau du Terre Rouge	source, commune LIGNE	pont de la RD178, commune PETIT-MARS	

**Bassin Versant de la Sèvre Nantaise**

<b>Frayères présentes</b>	<b>Cours d'eau / milieu aquatique</b>	<b>Délimitation amont</b>	<b>Délimitation aval</b>	<b>Observation</b>
Vandoise	rivière la Maine	limite département 44/85, commune REMOUILLE	barrage de Pont Caffino, commune CHATEAU-THEBAUD	
Vandoise	rivière la Moine	confluence avec le ruisseau de la Gourbelière (limite 44/49), commune GETIGNE	confluence avec la Sèvre Nantaise, commune CLISSON	Présences de frayères potentielles de vandoises dans le département 44
Vandoise	rivière la Sèvre Nantaise	limite départementale 44/85, commune BOUSSAY	Barrage de Pont Rousseau, commune REZE	
Vandoise	ruisseau le Chaintreau	RD 54, commune MOUZILLON	confluence avec la sèvre nantaise, commune CLISSON	

**Bassin Versant de la Sèvre Nantaise**

<b>Frayères présentes</b>	<b>Cours d'eau / milieu aquatique</b>	<b>Délimitation amont</b>	<b>Délimitation aval</b>	<b>Observation</b>
Vandoise	rivière la Sanguèze	limite département 44/49, commune LA REGRIPIERE	confluence avec Sèvre Nantaise, commune LE PALLET	

**Bassin Versant du Semnon**

<b>Frayères présentes</b>	<b>Cours d'eau / milieu aquatique</b>	<b>Délimitation amont</b>	<b>Délimitation aval</b>	<b>Observation</b>
Chabot ; Vandoise	rivière la Brutz, ses affluents et sous affluents	source, commune VILLEPOT	confluence avec le semnon, commune SOULVACHE	
Chabot ; Vandoise	rivière le Semnon	limite départementale, commune FERCE	limite départementale, commune SOULVACHE	

**Bassin Versant de la Chère**

<b>Frayères présentes</b>	<b>Cours d'eau / milieu aquatique</b>	<b>Délimitation amont</b>	<b>Délimitation aval</b>	<b>Observation</b>
Chabot ; Lamproie marine ; Vandoise	rivière la Chère	confluence avec l'Aron, commune MOUAIS	confluence avec la Vilaine, commune SAINTE-ANNE-SUR-VILAINE	
Vandoise	rivière la Chère	Lieu-dit "Moulin neuf", commune CHATEAUBRIANT	Lieu-dit "La Grippais", commune SAINT-AUBIN-DES-CHATEAUX	
Chabot	ruisseau l'Aron	limite départementale, commune MOUAIS	confluence avec la Chère, commune MOUAIS	
Chabot	ruisseau l'Aron	source, commune RUFFIGNE	limite départementale, commune SION-LES-MINES	
Chabot	ruisseau de Beauchêne, et ses affluents	de sa source, commune ROUGE	à sa confluence avec la Chère, commune SAINT-AUBIN-DES-CHATEAUX	
Chabot ; Lamproie de planer	ruisseau le Néant	de la ligne SNCF, commune SAINT-AUBIN-DES-CHATEAUX	à sa confluence de la Chère, commune SAINT-AUBIN-DES-CHATEAUX	

**Bassin Versant de la Chère**

<b>Frayères présentes</b>	<b>Cours d'eau / milieu aquatique</b>	<b>Délimitation amont</b>	<b>Délimitation aval</b>	<b>Observation</b>
Chabot ; Lamproie de planer	ruisseau le Pont Pirraud, et ses affluents	de sa source, commune CHATEAUBRIANT	à sa confluence avec la Chère, commune CHATEAUBRIANT	
Chabot ; Lamproie de planer	ruisseau du Gué Colin	SOURCE, commune PIERRIC	confluence ruisseau de la renouillère, commune PIERRIC	
<b>Vilaine et petits affluents</b>				
<b>Frayères présentes</b>	<b>Cours d'eau / milieu aquatique</b>	<b>Délimitation amont</b>	<b>Délimitation aval</b>	<b>Observation</b>
Lamproie marine ; Vandoise	fleuve la Vilaine	confluence avec la Chère, commune SAINTE-ANNE-SUR-VILAINE	confluence avec l'Isac, commune FEGREAC	
Chabot	ruisseau de Rubis	voie sncf, commune AVESSAC	D131, commune AVESSAC	
Chabot	ruisseau du Pordor	lieu-dit "trélican", commune AVESSAC	étang du Pordor, commune AVESSAC	
Chabot	ruisseau de l'Orgeraie	route de Quinsignac, commune SAINT-NICOLAS-DE-REDON	lieu-dit la Basse Rousselàie, commune SAINT-NICOLAS-DE-REDON	
Chabot	ruisseau du Dréneuc	Lieu-dit "le Poulduc", commune AVESSAC	D 773, commune FEGREAC	
Chabot	ruisseau du Héleu	lieu-dit Beaumelas, commune AVESSAC	étang Aumée, commune FEGREAC	
Chabot	ruisseau du Long Gué	lieu-dit la Guérinais, commune AVESSAC	étang de Tesdan, commune AVESSAC	



**Bassin Versant du Don**

<b>Frayères présentes</b>	<b>Cours d'eau / milieu aquatique</b>	<b>Délimitation amont</b>	<b>Délimitation aval</b>	<b>Observation</b>
Chabot ; Vandoise	rivière le Don	rd 878, commune SAINT-JULIEN-DE-VOUVANTES	pont de la D 15, commune GUEMENE-PENFAO	
Chabot	ruisseau de Gravotel	barrage de l'étang de gravotel, commune MOISDON-LA-RIVIERE	confluence avec le Don, commune MOISDON-LA-RIVIERE	
Chabot	ruisseau de Gravotel	lieu-dit "la morivière", commune ERBRAY	D 41, commune ERBRAY	
Chabot	ruisseau le Mézillac	Etang de la Vallée, commune GUEMENE-PENFAO	confluence avec le Don, commune GUEMENE-PENFAO	
Chabot	ruisseau le Nilan	source, commune GRAND-AUVERNE	confluence avec le Don, commune PETIT-AUVERNE	
Chabot	rivière le Petit Don	D 120, commune GRAND-AUVERNE	D 14, commune GRAND-AUVERNE	
Chabot	rivière la Côte	route de la quidais à l'épinette, commune SAINT-VINCENT-DES-LANDES	D 69, commune SAINT-VINCENT-DES-LANDES	
Chabot	rivière la Côte	N 771, commune SAINT-VINCENT-DES-LANDES	lieu-dit "la housais", commune SAINT-VINCENT-DES-LANDES	
Chabot	rivière la Côte	D 1, commune LUSANGER	confluence avec la rivière le Don, commune JANS	
Chabot ; Lamproie de planer	ruisseau de Catonnet	source, commune AVESSAC	"la remballais", commune AVESSAC	
Chabot	ruisseau de la Herbretais	source, commune MARSAC-SUR-DON	confluence avec le don, commune MARSAC-SUR-DON	
Chabot	ruisseau de la Roche, et ses affluents	source, commune GUEMENE-PENFAO	confluence avec le Don, commune MARSAC-SUR-DON	

**Bassin Versant du Don**

<b>Frayères présentes</b>	<b>Cours d'eau / milieu aquatique</b>	<b>Délimitation amont</b>	<b>Délimitation aval</b>	<b>Observation</b>
Chabot	ruisseau de Sauzignac	RD 771, commune NOZAY	confluence avec le Don, commune NOZAY	
Chabot	ruisseau de Sauzignac	D35, commune TREFFIEUX	D1, commune TREFFIEUX	
Chabot	ruisseau des Forges	source, commune AVESSAC	confluence avec le Don, commune GUEMENE-PENFAO	
Chabot	Ruisseau du Cétrais	source, commune NOZAY	"les grées", commune NOZAY	

**Bassin Versant de l'Isac**

<b>Frayères présentes</b>	<b>Cours d'eau / milieu aquatique</b>	<b>Délimitation amont</b>	<b>Délimitation aval</b>	<b>Observation</b>
Chabot	ruisseau de la Blandinaie	source, commune LA GRIGONNAIS	confluence avec le canal de Nantes à Brest, commune LA CHEVALLERAI	
Chabot	ruisseau de la Goujonnrière, ses affluents et sous affluents	source, commune FAY-DE-BRETAGNE	confluence avec l'Isac, commune BLAIN	
Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario	ruisseau du Moulin de Rocher	de l'aval de l'étang, commune SEVERAC	à sa confluence avec l'Isac, commune SEVERAC	
Chabot ; Lamproie de planer	ruisseau le Plongeon, ses affluents et sous affluents	source, commune FAY-DE-BRETAGNE	confluence avec l'Isac, commune BLAIN	
Chabot ; Lamproie de planer ; Vandoise	ruisseau du Pont Serin, et ses affluents	source, commune MALVILLE	confluence avec l'Isac, commune BLAIN	
Chabot	rivière Isac	RD 1, commune SAFFRE	lieu-dit "la barre", commune SAFFRE	
Chabot ; Lamproie de planer	ruisseau de la Farinélais	Lieu-dit "le Pas", commune BOUVRON	Confluence avec le ruisseau du Pont Serin, commune BLAIN	

**Bassin Versant de l'Isac**

<b>Frayères présentes</b>	<b>Cours d'eau / milieu aquatique</b>	<b>Délimitation amont</b>	<b>Délimitation aval</b>	<b>Observation</b>
Chabot ; Lamproie de planer	ruisseau de Pibordel	source, commune VAY	confluence dans l'étang de Clégreuc, commune VAY	
Chabot ; Vandoise	ruisseau du Rozay	source, commune PLESSE	confluence avec l'Isac, commune PLESSE	
Chabot	ruisseau du pas-sicard	RD 39, commune SAFFRE	Confluence avec l'Isac, commune SAFFRE	
Chabot	ruisseau du Perche, et ses affluents	source, commune LE GAVRE	RD164, commune BLAIN	
Chabot	ruisseau du Pigeon Blanc	source, commune PLESSE	confluence avec le ruisseau du rozay, commune PLESSE	

**Canal de Nantes à Brest**

<b>Frayères présentes</b>	<b>Cours d'eau / milieu aquatique</b>	<b>Délimitation amont</b>	<b>Délimitation aval</b>	<b>Observation</b>
Vandoise	canal de Nantes a Brest	écluse de Quiheix, commune NORT-SUR-ERDRE	écluse de Meineuf, commune GUENROUET	bras de décharge des écluses et confluences avec les affluents

**DEPARTEMENT DE LA LOIRE-ATLANTIQUE**

**INVENTAIRES RELATIFS AUX FRAYERES ET AUX ZONES D'ALIMENTATION OU DE CROISSANCE DE LA FAUNE PISCICOLE AU SENS DU L.432-3 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT**

**INVENTAIRE DES PARTIES DE COURS D'EAU LISTE 2 POISSONS**

Article R432 1-1-1 du Code de l'environnement : inventaire des parties de cours d'eau susceptibles d'abriter des frayères, établi à partir des caractéristiques de pente et de largeur de ces cours d'eau qui correspondent aux aires naturelles de répartition de l'espèce

**Liste des espèces présentes dans le département. Liste fixée par l'arrêté ministériel du 23 avril 2008 en application du R.432-1 du Code de l'environnement**  
Brochet ; Grande Alose

**Côtiers Falleron**

<b>Frayères présentes</b>	<b>Cours d'eau / milieu aquatique</b>	<b>Délimitation amont</b>	<b>Délimitation aval</b>	<b>Observation</b>
Brochet	fleuve le Falleron	commune de Machecoul, commune MACHECOUL	le pont du frêne, commune BOURGNEUF-EN-RETZ	marais doux en rive droite du falleron (limites de la zone inondable)

**Bassin Versant du Boivre**

<b>Frayères présentes</b>	<b>Cours d'eau / milieu aquatique</b>	<b>Délimitation amont</b>	<b>Délimitation aval</b>	<b>Observation</b>
Brochet	le Petit Marais, ses affluents et sous affluents	les Moineries, commune SAINT-PERE-EN-RETZ	confluence avec le Boivre, commune SAINT-PERE-EN-RETZ	limites de la zone inondable
Brochet	marais du Boivre, ses affluents et sous affluents	RD 5, commune SAINT-PERE-EN-RETZ	Route bleue RD 213, commune SAINT-BREVIN-LES-PINS	inclure uniquement les affluents et sous affluents dans le marais (réseau de douves); limites de zone inondable
Brochet	ruisseau de la Gravelle, ses affluents et sous affluents	le Mottay, commune SAINT-PERE-EN-RETZ	confluence avec le Boivre, commune SAINT-PERE-EN-RETZ	limites de la zone inondable

**Bassin Versant du Boivre**

<b>Frayères présentes</b>	<b>Cours d'eau / milieu aquatique</b>	<b>Délimitation amont</b>	<b>Délimitation aval</b>	<b>Observation</b>
Brochet	ruisseau des Morandières, ses affluents et sous affluents	les Morandières, commune SAINT-PERE-EN-RETZ	confluence avec le Boivre, commune SAINT-PERE-EN-RETZ	limites de la zone inondable
Brochet	ruisseau la Pentiere, ses affluents et sous affluents	La Recoquillière, commune SAINT-PERE-EN-RETZ	confluence avec le Boivre, commune SAINT-PERE-EN-RETZ	limites de la zone inondable

**Bassin Versant du Canal de Haute Perche**

<b>Frayères présentes</b>	<b>Cours d'eau / milieu aquatique</b>	<b>Délimitation amont</b>	<b>Délimitation aval</b>	<b>Observation</b>
Brochet	marais de Haute Perche, ses affluents et sous affluents	Pont de l' Arche, commune ARTHON-EN-RETZ	vannage de Boismain, commune PORNIC	inclure uniquement affluents et sous affluents dans le marais (réseau de douves); limites de la zone inondable
Brochet	ruisseau de la Méchinière, ses affluents et sous affluents	La Méchinière, commune ARTHON-EN-RETZ	confluence avec le canal de Haute Perche, commune ARTHON-EN-RETZ	limites de la zone inondable
Brochet	ruisseau de la Pouzinière, ses affluents et sous affluents	RD 751, commune PORNIC	confluence avec le canal de haute Perche, commune PORNIC	limites de la zone inondable
Brochet	ruisseau de la Rinais	la Toulière, commune PORNIC	confluence avec le canal de Haute Perche, commune PORNIC	
Brochet	ruisseau des Vieux Moulins	chemin entre la Boissomnière et la Paroissière, commune CHAUVÉ	confluence avec le ruisseau du Pin, commune CHAUVÉ	limites de la zone inondable
Brochet	ruisseau du Pin ou étier de l'Ecluse	RD 136, commune CHAUVÉ	confluence avec le canal de Haute Perche, commune PORNIC	inclure réseau de douves transversales sur toute la longueur de la partie de cours d'eau (exemple: à la Basse Gautrais); limites de la zone inondable

**Bassin Versant du Tenu-Achenau**

<b>Frayères présentes</b>	<b>Cours d'eau / milieu aquatique</b>	<b>Délimitation amont</b>	<b>Délimitation aval</b>	<b>Observation</b>
Brochet	douve du Bois Corbeau, ses affluents et sous affluents	le Bois Corbeau, commune CHEIX-EN-RETZ	confluence avec l'Acheneau, commune CHEIX-EN-RETZ	limites de la zone inondable
Brochet	rivière la Blanche, ses affluents et sous affluents	l'Hommeau, commune ROUANS	confluence avec l'Acheneau, commune ROUANS	limites de la zone inondable
Brochet	ruisseau les Champs Ballants, ses affluents et sous affluents	RD 79, commune ROUANS	confluence avec l'Acheneau, commune ROUANS	limites de la zone inondable
Brochet	marais de l'Acheneau, ses affluents et sous affluents	vannage de Bouaye, commune BOUAYE	RD 723, commune ROUANS	inclure uniquement les affluents et sous affluents dans le marais (réseau de douves) ; limites de la zone inondable
Brochet	marais de la Guerche, ses affluents et sous affluents	La Guerche, commune PORT-SAINT-PERE	confluence avec l'Acheneau, commune PORT-SAINT-PERE	limites de la zone inondable
Brochet	marais de Vue, ses affluents et sous affluents	route entre la Tuffelais et la Lionnière, commune FROSSAY	confluence avec l'Acheneau, commune ROUANS	limites de la zone inondable
Brochet	marais du Tenu, ses affluents et sous affluents	confluence avec le ruisseau de Fonteveau, commune SAINTE-PAZANNE	confluence avec l'Acheneau, commune PORT-SAINT-PERE	affluents et sous affluents dans la limite des marais en limite de zone inondable
Brochet	ruisseau de la Blanchardais, ses affluents et sous affluents	chemin entre la Blanchardais et la Pigeonnier, commune VUE	marais de Vue, commune VUE	limites de la zone inondable
Brochet	ruisseau des Ferrières, ses affluents et sous affluents	chemin entre la Pichonnière et la Dréallière, commune FROSSAY	marais de Vue, commune FROSSAY	exclure ruisseau du Pas Morin; limites de la zone inondable
Brochet	ruisseau des Fraïches, ses affluents et sous affluents	allée du château d'Ardennes, commune SAINTE-PAZANNE	confluence avec le Tenu, commune SAINTE-PAZANNE	limites de la zone inondable

**Bassin Versant du Marais Nord Loire**

<b>Frayères présentes</b>	<b>Cours d'eau / milieu aquatique</b>	<b>Délimitation amont</b>	<b>Délimitation aval</b>	<b>Observation</b>
Brochet	étier de Beaulieu, ses affluents et sous affluents	étang de Beaulieu, commune COUERON	confluence étier de la Vallée de la Pâtissière, commune COUERON	limites de la zone inondable
Brochet	étier de la Vallée de la Pâtissière, ses affluents et sous affluents	D75, commune INDRE	confluence Loire, commune COUERON	limites de la zone inondable
Brochet	marais de la roche	voie SNCF, commune CORDEMAIS	pont de la chaussée, commune CORDEMAIS	
Brochet	marais du lot	route de haie mahéas, commune CORDEMAIS	RD 93, commune CORDEMAIS	limites de la zone inondable
Brochet	marais du Syl, ses affluents et sous affluents	Pont de la RD3, commune LAVAU-SUR-LOIRE	Pont de la RD90, commune LAVAU-SUR-LOIRE	limites de la zone inondable
Brochet	marais estuariens nord Loire	étier du Dareau, commune COUERON	étier de Lavau, commune LAVAU-SUR-LOIRE	limites de la zone inondable

**Bassin Versant du Marais Sud Loire**

<b>Frayères présentes</b>	<b>Cours d'eau / milieu aquatique</b>	<b>Délimitation amont</b>	<b>Délimitation aval</b>	<b>Observation</b>
Brochet	la petite riviere, ses affluents et sous affluents	confluence Loire, commune INDRE	confluence Loire, commune SAINT-JEAN-DE-BOISEAU	limites de la zone inondable

**Bassin Versant du Lac de Grand Lieu**

<b>Frayères présentes</b>	<b>Cours d'eau / milieu aquatique</b>	<b>Délimitation amont</b>	<b>Délimitation aval</b>	<b>Observation</b>
Brochet	rivière la Boulogne et lac de Grand Lieu, ses affluents et sous affluents	RD 117, commune SAINT-PHILBERT-DE-GRAND-LIEU	confluence avec l'Acheneau, commune BOUAYE	limites de la zone inondable
Brochet	rivière Ognon et lac de Grand Lieu, ses affluents et sous affluents	RD 11, commune PONT-SAINT-MARTIN	vannage de Bouaye, commune BOUAYE	limites de la zone inondable

**Bassin Versant du Brivet**

<b>Frayères présentes</b>	<b>Cours d'eau / milieu aquatique</b>	<b>Délimitation amont</b>	<b>Délimitation aval</b>	<b>Observation</b>
Brochet	marais de Donges, ses affluents et sous affluents	Ancienne voie sncf, commune BESNE	Ecluse de la Taillé, commune DONGES	limites de la zone inondable
Brochet	marais de Grande Brière Mottière, ses affluents et sous affluents	RD 33, commune HERBIGNAC	Ecluse du pont de paille, commune TRIGNAC	limites de la zone inondable
Brochet	marais de la Boulaie	extrémité nord du canal de la Boulaie, commune LA CHAPELLE-DES-MARAI	Vanne de Languiste, commune SAINT-MALO-DE-GUERSAC	limites de la zone inondable
Brochet	marais de Montoir de Bretagne, ses affluents et sous affluents	Confluence avec le Brivet, commune SAINT-MALO-DE-GUERSAC	Pont de Nion, commune MONTOIR-DE-BRETAGNE	limites de la zone inondable
Brochet	marais du bas Brivet, ses affluents et sous affluents	Bourg de Pontchâteau, commune PONTCHATEAU	Ecluse du Pont de paille, commune TRIGNAC	limites de la zone inondable
Brochet	marais du Haut Brivet, ses affluents et sous affluents	La Gâtine, commune SAINT-GILDAS-DES-BOIS	Bourg de Pontchâteau, commune PONTCHATEAU	limites de la zone inondable

**La Loire et ses annexes**

<b>Frayères présentes</b>	<b>Cours d'eau / milieu aquatique</b>	<b>Délimitation amont</b>	<b>Délimitation aval</b>	<b>Observation</b>
Brochet	boire de longue mine	station de pompage, commune BASSE-GOULAIN	confluence avec le Goulaine, commune BASSE-GOULAIN	
Brochet	boire de Mauves, ses affluents et sous affluents	chemin du Port Potiron, commune MAUVES-SUR-LOIRE	confluence Loire, commune THOUARE-SUR-LOIRE	affluents et sous-affluents entre voie SNCF et D68; limites de la zone inondable
Brochet	la Boire Torse	Combe du Mortier, commune MONTRELAIS	Porte aquatique de la cave d'Anetz, commune ANETZ	limites de la zone inondable
Brochet	le bras de l'île Mocquart	confluence avec la Loire, commune VARADES	confluence avec la Loire, commune VARADES	



**La Loire et ses annexes**

<b>Frayères présentes</b>	<b>Cours d'eau / milieu aquatique</b>	<b>Délimitation amont</b>	<b>Délimitation aval</b>	<b>Observation</b>
Brochet	ruisseau le Gobert, ses affluents et sous affluents	Pont de l'autoroute A11, commune MAUVES-SUR-LOIRE	confluence Boire de Mauves, commune MAUVES-SUR-LOIRE	Uniquement affluents et sous-affluents dans le marais de la rivière (réseau de douves).
Brochet	marais de Goulaine, ses affluents et sous affluents	RD7, commune LA CHAPELLE-HEULIN	vanne d'Embréil, commune SAINT-JULIEN-DE-CONCELLES	inclure uniquement les affluents et sous affluents dans le marais (réseau de douves); limites de la zone inondable
Brochet	marais de Grée, ses affluents et sous affluents	le Marais, commune SAINT-HERBLON	Vanne du Planty, commune ANCENIS	Uniquement affluents et sous-affluents dans le marais (réseau de douves); limites de la zone inondable
Brochet	marais de Méron	Le Cour Croissant, commune ANETZ	Confluence Loire, commune SAINT-HERBLON	limites de la zone inondable
Brochet	rivière le Havre	pont de l'A 11, commune OUDON	confluence avec la Loire, commune OUDON	limites de la zone inondable

**Bassin Versant de l'Erdre**

<b>Frayères présentes</b>	<b>Cours d'eau / milieu aquatique</b>	<b>Délimitation amont</b>	<b>Délimitation aval</b>	<b>Observation</b>
Brochet	boire de Nay, et ses affluents	lieu-dit la Brosse, commune SUCE-SUR-ERDRE	confluence avec l'Erdre, commune SUCE-SUR-ERDRE	
Brochet	la Grande Douve, et ses affluents	le Plessis Pas Brunet, commune NORT-SUR-ERDRE	confluence avec l'Erdre, commune PETIT-MARS	
Brochet	ruisseau de la Guinièrre, et ses affluents	la réauté, commune LES TOUCHES	confluence avec l'Erdre, commune PETIT-MARS	Excepté le ruisseau de Montagné
Brochet	ruisseau de la Guinièrre	pont RD23, commune LIGNE	confluence avec ruisseau du verdier, commune PETIT-MARS	
Brochet	rivière le Cens, et ses affluents	pont du Cens, commune NANTES	confluence avec l'Erdre, commune NANTES	

**Bassin Versant de l'Erdre**

<b>Frayères présentes</b>	<b>Cours d'eau / milieu aquatique</b>	<b>Délimitation amont</b>	<b>Délimitation aval</b>	<b>Observation</b>
Brochet	rivière le Gesvres, et ses affluents	lieu-dit Mazaire, commune LA CHAPELLE-SUR-ERDRE	confluence avec l'Erdre, commune NANTES	
Brochet	ruisseau le Mortève	ferme de Quiheix, commune CASSON	confluence avec l'Erdre, commune SUCE-SUR-ERDRE	
Brochet	rivière l'Erdre, ses affluents et sous affluents	le gué pécot, commune NORT-SUR-ERDRE	pont de l'A11, commune NANTES	limites de zone inondable
Brochet	ruisseau de Charbonneau, et ses affluents	pont de l'autoroute, commune CARQUEFOU	confluence avec l'Erdre, commune CARQUEFOU	
Brochet	ruisseau de la Déchausserie (marais de Mazerolle), et ses affluents	lieu-dit la Bosse, commune SAINT-MARS-DU-DESERT	confluence avec l'Erdre, commune PETIT-MARS	limites de la zone inondable
Brochet	ruisseau de la vallée	queue du réservoir, commune RIAILLE	barrage du réservoir, commune RIAILLE	
Brochet	ruisseau du Pas Chevreuil (Rui Baillou)	Pont lieu-dit les Ajots, commune de JOUE-SUR-ERDRE	barrage du Grand Réservoir de Vioreau, commune de JOUE-SUR-ERDRE	
Brochet	ruisseau de la Hazardière	confluence avec le ruisseau de la Jabotière, commune de JOUE-SUR-ERDRE	barrage du petit Vioreau, commune de JOUE-SUR-ERDRE	
Brochet	ruisseau de l'Epeau	lieu-dit l'Epeau, commune SUCE-SUR-ERDRE	confluence avec l'Erdre, commune SUCE-SUR-ERDRE	
Brochet	ruisseau de Montagné, et ses affluents	lieu-dit la Coquinière, commune NORT-SUR-ERDRE	confluence avec l'Erdre, commune NORT-SUR-ERDRE	
Brochet	ruisseau des Huppières, et ses affluents	lieu-dit l'Epeau, commune CARQUEFOU	confluence avec l'Erdre, commune CARQUEFOU	
Brochet	ruisseau du pas logé	RD 69, commune SUCE-SUR-ERDRE	confluence avec l'Erdre, commune SUCE-SUR-ERDRE	

**Bassin Versant de l'Erdre**

<b>Frayères présentes</b>	<b>Cours d'eau / milieu aquatique</b>	<b>Délimitation amont</b>	<b>Délimitation aval</b>	<b>Observation</b>
Brochet	ruisseau du vieux bourg, ses affluents et sous affluents	Petit-Mars, commune PETIT-MARS	confluence avec le ruisseau de la Déchausserie, commune PETIT-MARS	
Brochet	ruisseau de Charbonneau, et ses affluents	pont de l'autoroute, commune CARQUEFOU	confluence avec l'Erdre, commune CARQUEFOU	
Brochet	ruisseau de la Déchausserie (marais de Mazerolle), et ses affluents	lieu-dit la Bosse, commune SAINT-MARS-DU-DESERT	confluence avec l'Erdre, commune PETIT-MARS	limites de la zone inondable
Brochet	ruisseau de la vallée	queue du réservoir, commune RIAILLE	barrage du réservoir, commune RIAILLE	
Brochet	ruisseau de l'Epeau	lieu-dit l'Epeau, commune SUCE-SUR-ERDRE	confluence avec l'Erdre, commune SUCE-SUR-ERDRE	
Brochet	ruisseau de Montagné, et ses affluents	lieu-dit la Coquinière, commune NORT-SUR-ERDRE	confluence avec l'Erdre, commune NORT-SUR-ERDRE	

**Bassin Versant de la Sèvre Nantaise**

<b>Frayères présentes</b>	<b>Cours d'eau / milieu aquatique</b>	<b>Délimitation amont</b>	<b>Délimitation aval</b>	<b>Observation</b>
Brochet	rivière la Sèvre Nantaise	Limite de département 44/85, commune BOUSSAY	Barrage de pont rousseau, commune NANTES	Sont concernées les annexes latérales
Brochet	rivière la Moine	Ancien Moulin, Commune de GETIGNE	Le Moulin Cassé, Commune de GETIGNE	Zones de débordement

**Bassin Versant du Don**

<b>Frayères présentes</b>	<b>Cours d'eau / milieu aquatique</b>	<b>Délimitation amont</b>	<b>Délimitation aval</b>	<b>Observation</b>
Brochet	lac de Murin	Lieu-dit " la Mue" commune MASSERAC	confluence avec le Don, commune MASSERAC	limites de la zone inondable
Brochet	rivière le Don	1000m en amont du pont de la RD14, commune MOISDON-LA-RIVIERE	pont de la RD14, commune MOISDON-LA-RIVIERE	
Brochet	rivière le Don	le bas rehinel, commune AVESSAC	voie SNCF, commune AVESSAC	limites de la zone inondable
Brochet	rivière le Don	confluence avec le ruisseau de Sauzignac, commune NOZAY	moulin de Beaujouet, commune NOZAY	frayère de Beaujouet
Brochet	ruisseau de Gravotel	lieu dit "la Basse Rougeais", commune MOISDON-LA-RIVIERE	étang de Gravotel, commune MOISDON-LA-RIVIERE	
Brochet	rivière le Petit Don	800 m en amont du lieu-dit "la salmonais", commune PETIT-AUVERNE	moulin de la Salmonais, commune PETIT-AUVERNE	limites de la zone inondable
Brochet	rivière le Petit Don	200m aval du pont de la rd163, commune LA CHAPELLE-GLAIN	château de la Motte Glain, commune LA CHAPELLE-GLAIN	
Brochet	rivière le Petit Don	pont rd2, commune MOISDON-LA-RIVIERE	arrivée dans l'étang de la forge, commune MOISDON-LA-RIVIERE	limites de la zone inondable

**La Vilaine et ses marais annexes**

<b>Frayères présentes</b>	<b>Cours d'eau / milieu aquatique</b>	<b>Délimitation amont</b>	<b>Délimitation aval</b>	<b>Observation</b>
Brochet ; Grande Alose	fleuve la Vilaine	confluence avec la Chère, commune LANGON	confluence avec l'Isac, commune FEGREAC	
Brochet	ruisseau de l'Enfer	voie SNCF commune GUEMENE-PENFAO	Confluence avec la Vilaine commune GUEMENE-PENFAO	

La Vilaine et ses marais annexes

Frères présentes	Cours d'eau / milieu aquatique	Délimitation amont	Délimitation aval	Observation
Brochet	Ruisseau le Dreneuc, et ses affluents	pont RD 773, commune FEGREAC	confluence avec le canal de Nantes à Brest, commune FEGREAC	
Brochet	Ruisseau de Coiquerelle, et ses affluents	D324, commune FEGREAC	confluence avec le canal de Nantes à Brest, commune FEGREAC	
Brochet	Ruisseau de St Armel, et ses affluents	D324, commune FEGREAC	confluence avec le canal de Nantes à Brest, commune FEGREAC	
Brochet	Ruisseau du Guignoux, et ses affluents	D164, commune FEGREAC	confluence avec le canal de Nantes à Brest, commune FEGREAC	
Brochet	Ruisseau du Heleu	pont RD164, commune FEGREAC	Confluence avec le canal de Nantes à Brest, commune FEGREAC	

Bassin Versant du Marais du Més

Frères présentes	Cours d'eau / milieu aquatique	Délimitation amont	Délimitation aval	Observation
Brochet	Marais d'Arbourg	RD83, commune SAINT-LYPHARD	Confluence avec le ruisseau du Més, commune HERBIGNAC	limites de la zone inondable
Brochet	Marais du Més	Lieu dit « Gras », commune HERBIGNAC	Pont de la RD 774, commune HERBIGNAC	limites de la zone inondable

**Bassin Versant du Marais du Pont Mahé**

<b>Frayères présentes</b>	<b>Cours d'eau / milieu aquatique</b>	<b>Délimitation amont</b>	<b>Délimitation aval</b>	<b>Observation</b>
Brochet	étang du Pont Fer, et ses affluents	Queue de l'étang, commune ASSERAC	Pont de la RD 83, commune ASSERAC	
Brochet	Marais de Pont Mahé Sud, ses affluents et sous affluents	Lieu-dit "Caire", commune ASSERAC	Confluence avec l'étier de Pont Mahé, commune ASSERAC	limites de la zone inondable

**Bassin Versant de l'Isac**

<b>Frayères présentes</b>	<b>Cours d'eau / milieu aquatique</b>	<b>Délimitation amont</b>	<b>Délimitation aval</b>	<b>Observation</b>
Brochet	Marais de l'Isac	Pont de St Clair, commune GUENROUET	Vannage de Théhillac, commune FEGREAC	limites de la zone inondable
Brochet	rivière l'Isac, et ses affluents	la Sauzaite, commune HERIC	barrage de Bout de Bois, commune HERIC	
Brochet	Ruisseau de Dhui, et ses affluents	Lieu-dit Dhui, commune SEVERAC	confluence avec l'Isac, commune SEVERAC	

**Canal de Nantes à Brest**

<b>Frayères présentes</b>	<b>Cours d'eau / milieu aquatique</b>	<b>Délimitation amont</b>	<b>Délimitation aval</b>	<b>Observation</b>
Brochet	canal de Nantes à Brest, et ses affluents	port de Blain, commune BLAIN	port st. clair, commune GUENROUET	Sont également concernées les annexes hydrauliques du canal

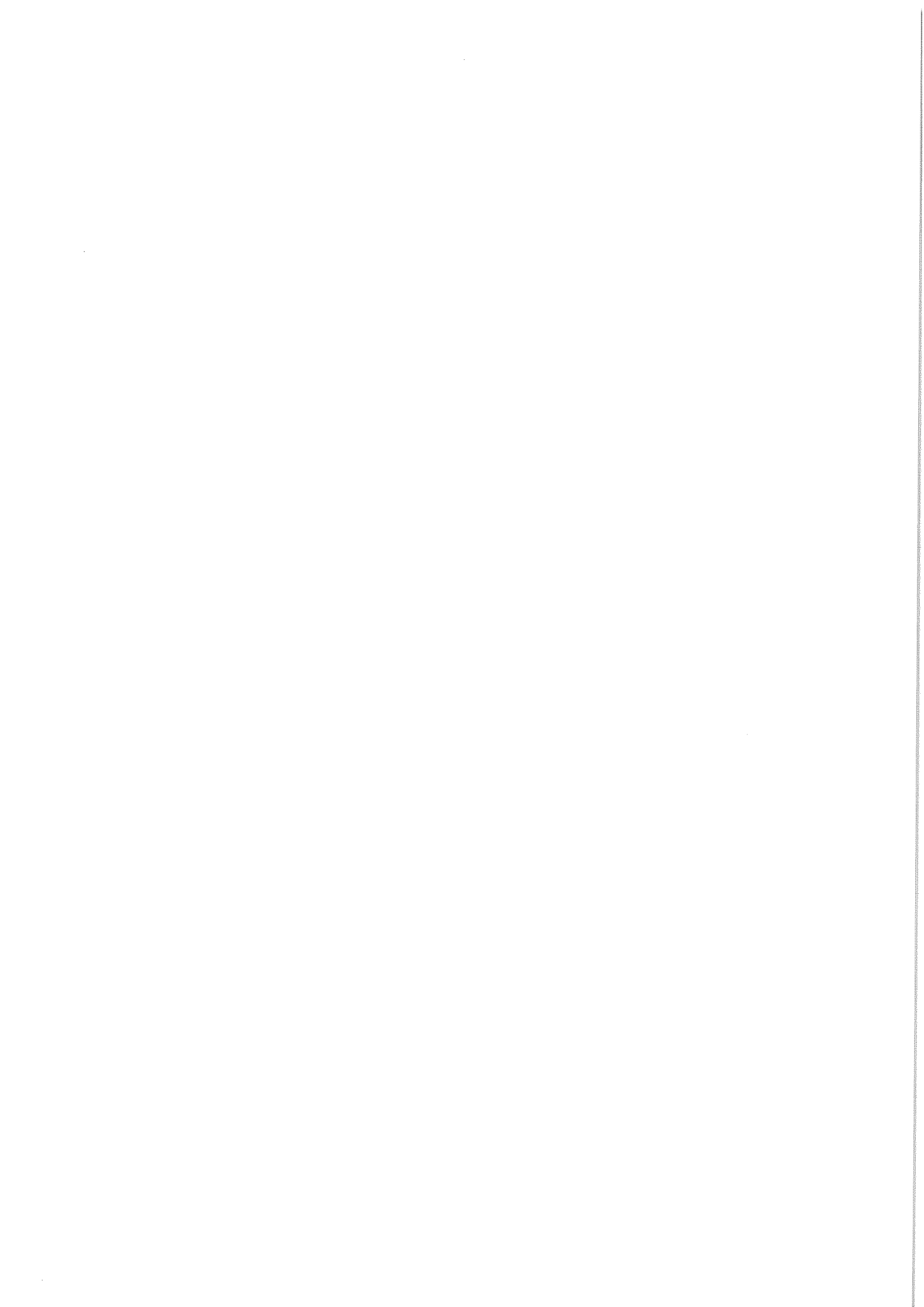
**DEPARTEMENT DE LA LOIRE-ATLANTIQUE**

**INVENTAIRES RELATIFS AUX FRAYERES ET AUX ZONES D'ALIMENTATION OU DE CROISSANCE DE LA  
FAUNE PISCICOLE AU SENS DU L.432-3 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT**

**INVENTAIRE DES PARTIES DE COURS D'EAU LISTE 2 ECREVISSSES**

Article R432 1-1-1 du Code de l'environnement : inventaire des parties de cours d'eau susceptibles d'abriter des frayères, établi à partir des caractéristiques de pente et de largeur de ces cours d'eau qui correspondent aux aires naturelles de répartition de l'espèce

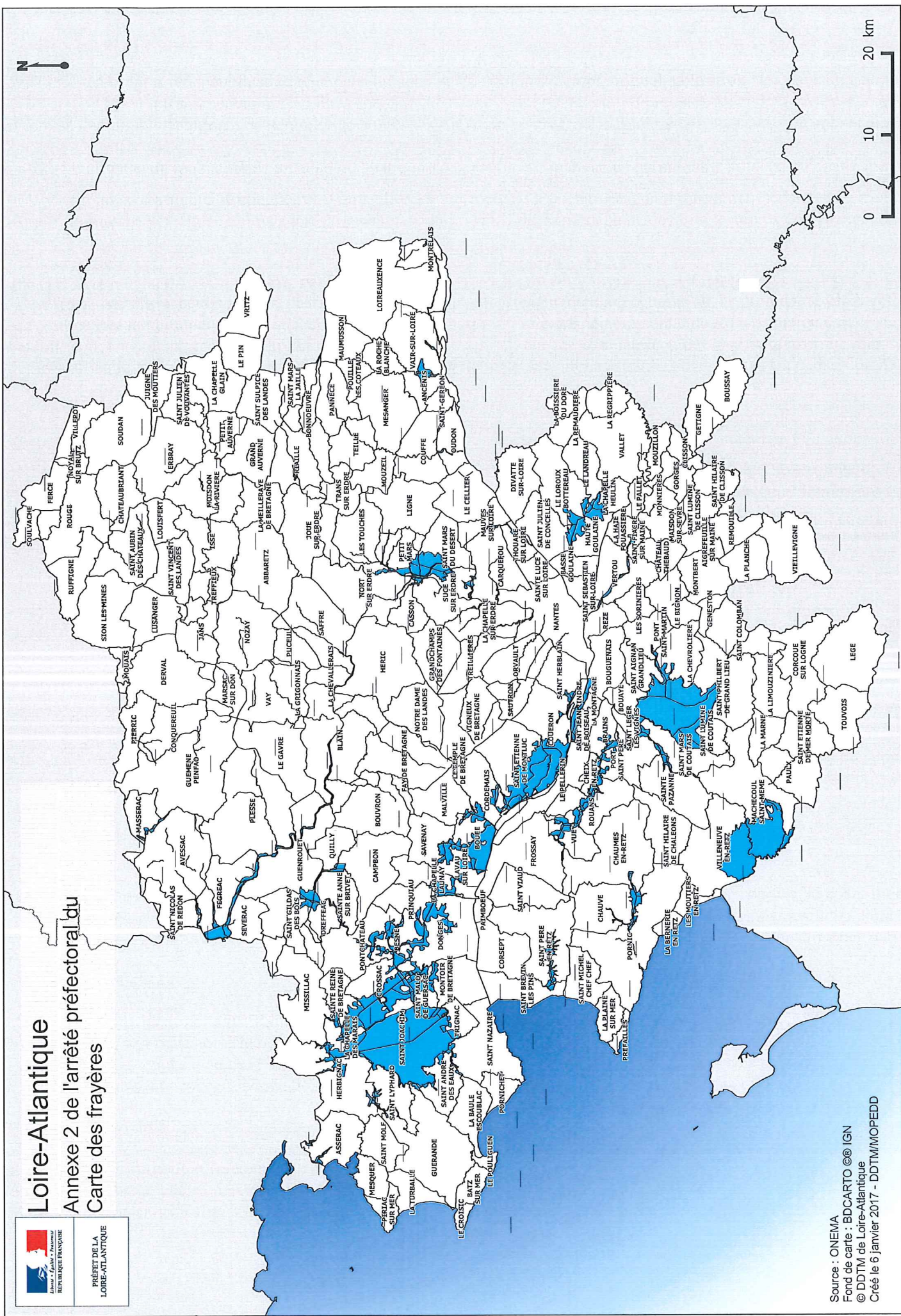
**Liste des espèces présentes dans le département. Liste fixée par l'arrêté ministériel du 23 avril 2008 en application du R.432-1 du Code de l'environnement**





# Loire-Atlantique

## Annexe 2 de l'arrêté préfectoral du Carte des frayères



Source : ONEMA  
Fond de carte : BDCARTO © IGN  
© DDTM de Loire-Atlantique  
Créé le 6 janvier 2017 - DDTM/MOPEDD